

CONSEIL MUNICIPAL DU 06 JUIN 2023

L'an deux mille vingt-trois le six juin, les membres du Conseil Municipal ont été convoqués pour une réunion ordinaire par Monsieur le Maire, conformément à l'article L 2121.10 du Code Général des collectivités Territoriales pour délibérer sur les affaires ci-après :

N° Délibérations	Thème	Objet de la délibération	N° page
	Sécurité incendie	Devis pose borne incendie le Maridat	
	Illumination Noël	Devis illumination de Noël	
	Fête locale	Devis feux artifices fête locale	
	Associations	Attribution des subventions aux associations	

L'an deux mille vingt-deux, le six juin à vingt heures trente minutes, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Montcaret se sont réunis au lieu habituel de ses séances en vertu de l'article L 2121.17 du Code Général des Collectivités Territoriales et de la convocation en date du 01 juin 2023

Etaient présents : LANSADE Jean-Thierry, LAGORCE Josette, ROHOF Marie-Catherine, RABOISSON Jean-Luc, COMBESCOT Aurélie, SOUMAGNAC Régis, EYMARD Françoise, RAGOGNETTI Bertrand, POUGET Marie-Pierre, RAIMBAULT Patrick, DONADIER Hélène,

Absent non excusé : Néant

Absents excusés : FAVRETTO Jean-Luc, BAYLE Emmanuelle, FEUILLET Claude

Procurations : FAVRETTO Jean-Luc à LANSADE Jean-Thierry

Secrétaire de séance : RABOISSON Jean-Luc

Monsieur le Maire propose de nommer M. RABOISSON secrétaire de séance. M. RABOISSON accepte mais précise qu'il devrait refuser compte tenu qu'un adjoint rémunéré refuse systématiquement cette fonction. Monsieur RABOISSON mentionne qu'il sait ce qu'est le bénévolat.

Adoption de l'ordre du jour

Délibérations

- * **Devis bouche incendie**
- * **Devis illuminations de Noël**
- * **Devis feux artifices fête locale**
- * **Attribution des subventions aux associations**

Commissions et syndicats

Communauté de Communes

Informations diverses

Questions diverses

DEVIS BORNE INCENDIE LE MARIDAT

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il convient de poser une borne à incendie au lieu-dit « Le Maridat » afin de desservir ce lieu-dit contre la lutte incendie.

A cet effet, il présente trois devis :

-entreprise SUEZ pour un montant de 2 735,92 € HT soit 3283,10 € TTC

-entreprise DUBREUILH pour un montant de 3 520,00 € HT soit 4 224,00 € TTC

-entreprise CANASOUT pour un montant de 3 500,00 € HT SOIT 4 200,00 € TTC

Il est précisé que certains travaux ne sont pas pris en compte dans les devis des entreprises DUBREUILH et CANASOUT car ils n'interviennent pas sur ces travaux et de ce fait il faudra ajouter une somme pour réaliser ces travaux auprès de la Sté SUEZ.

Délibération

Dans le cadre de la lutte contre les incendies, Monsieur le Maire propose à l'assemblée d'installer une borne incendie au lieu-dit « Le Maridat » qui n'est pas encore desservi.

A cet effet, il présente trois devis :

-Entreprise SUEZ pour un montant de 2 735,92 € HT soit 3 283,10 € TTC

-Entreprise DUBREUILH pour un montant de 3 520,00 € HT soit 4 224,00 € TTC

-Entreprise CANASOUT pour un montant de 3 500,00 € HT soit 4 200,00 € TTC

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de retenir le devis de la Sté SUEZ pour un montant de 3 283,10 € TTC.

DEVIS ILLUMINATIONS DE NOEL

Madame POUGET présente les différents devis pour les illuminations de Noël des Société BREZAC, ADNLIGHT et Soirs de fêtes.

Elle précise que les décors proposés par la Sté BREZAC sont basiques et éternellement les mêmes, elle préfère les sujets de l'entreprise Soirs de Fêtes, bien qu'elle soit un peu plus chère, mais les décors sont nouveaux.

Le débat s'engage et le conseil émet le souhait que ce soit une entreprise de la région qui ait le marché et opte par 11 voix Pour et 1 abstention (M. FAVRETTO) pour l'entreprise BREZAC qui est la moins onéreuse.

Délibération

Dans le cadre des préparatifs des illuminations de Noël, le Maire présente au Conseil des devis pour la location des décors de Noël :

--devis de la Sté BREZAC pour un montant de 2 553,75 € HT soit 3 064,50 € TTC pour une location triennale

-devis ADNLIGHT pour un montant de 2 720,00 € HT soit 3 264,00 € TTC pour une location triennale

-devis Soirs de Fêtes pour un montant de 2866,00 € HT soit 3 439,20 € TTC pour une location triennale

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal par 10 voix Pour et 1 abstention retient le devis de la Sté BREZAC.

DEVIS FEUX ARTIFICES FETE LOCALE

Madame LAGORCE présente les différents devis pour les feux d'artifices de la fête locale. Tous les devis sont pratiquement au même prix compte tenu qu'il a été inscrit et voté au budget de la Commune la somme de 2 500 €.

Monsieur le Maire rappelle que les années précédentes c'était le comité des fêtes qui choisissait l'entreprise et les feux d'artifices, la Commune quant à elle finançait les feux. Pour cette année le comité des fêtes n'a pas souhaité s'occuper du choix de l'artificier et a laissé le choix à la Municipalité.

Monsieur RABOISSON fait remarquer que la Sté PYROMA basée à FOUQUEYROLLES est aux normes à tous points de vue (locaux, véhicules, personnel qualifié) alors que l'on ne sait pas où l'entreprise Soirs de Fêtes stocke son matériel et se remémore que l'année dernière, les pièces pyrotechniques étaient transportées dans des véhicules loués auprès d'une grande surface de la région.

Il rappelle le danger représenté en cas d'accident et notamment lors de la traversée du bourg de la Commune et remémore les accidents il y a quelques années dans les locaux la Sté BREZAC où il y a eu des morts. Il préconise avant tout la sécurité.

Le conseil après en avoir délibéré opte à l'unanimité pour la Sté PYROMA.

Délibération

Monsieur le Maire présente à l'assemblée les différents devis pour les feux d'artifices de la fête locale au mois d'août prochain.

-devis de la Sté PYROMA pour un montant de 2500,00 €

-devis de la Sté BREZAC pour un montant de 2490,00 €

-devis de la Sté SOIRS DE FETES pour un montant de 2 500,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité choisit le devis de la Sté PYROMA.

ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Madame COMBESCOT présente à l'assemblée les demandes de subventions pour l'année 2023. La commission a étudié les dossiers au cours de sa réunion du

Délibération

Suite à la réunion de la commission des associations, Mme COMBESCOT présente au conseil les demandes de subventions pour l'année 2023

Judo/Dojo	400.00 €
Ligue contre le cancer	50.00 €
Croix Rouge	50.00 €
Amicale sportive Gensac /Montcaret	2 000.00 €
Secours Catholique	200.00 €
ACCA Chasse	800.00 €
Coopérative scolaire	650.00 €
Association des Parents d'Elèves	950.00 €
L'hameçon Lamoithais	100.00 €
Le souvenir Français	50.00 €
Association jeunes sapeurs- pompiers Castillon :	50.00 €
Cyclo club	50.00 €
Les Amies de la couture	100.00 €
Fondation du Patrimoine	120.00 €
France Alzheimer	50.00 €
Sclérose en plaque	50.00 €
Boules au nez	50.00 €
Théâtre	100.00 €
Comité des Fêtes	500.00 €
ADI SHAKTI	60.00 €
RIA PITA	100.00 €
A ton rythme	60.00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité vote les subventions ci-dessus.

QUESTIONS DIVERSES

Aménagement du Bourg : Monsieur le Maire signale que la fin des travaux d'aménagement du bourg est proche. L'enrobé bitumineux acoustique sera posé dans la nuit du 12 au 13 juin prochain. Il reste quelques finitions (fleurs, panneaux, accès boîte aux lettres, boîte aux livres...). La signalisation sera effectuée la semaine après ce qui permettra ensuite d'éteindre l'éclairage public.

Journée du 08 juin : Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que l'inauguration des nouvelles plaques au Monument aux Morts se fera le 08 juin à 18 h 00. Toute la population est invitée.

Après des recherches par le Souvenir Français, il a été ajouté 21 noms qui manquaient sur les anciennes plaques.

A l'issue de la cérémonie une exposition sur la guerre d'Indochine sera présentée lors du cocktail à la salle des fêtes.

Monsieur RABOISSON : s'insurge sur le fait que la Sté EUROVIA utilise de l'eau potable prise à la bouche incendie.

Il demande que des solutions soient trouvées rapidement pour pallier à ce problème récurrent. Il trouve déplorable de gaspiller de l'eau potable alors que nous pouvons utiliser l'eau traitée de la station d'épuration pour ce

genre de nettoyage, et rappelle qu'actuellement les médias nous mobilisent quotidiennement sur les problèmes d'eau et notamment sur les restrictions qui seront prochainement misent en œuvre.

Il souhaiterait que la CDC mette en place des installations dans les carrières ou les stations d'épuration pour ces différents usages.

Madame ROHOF a déjà mentionné ce problème auprès du SMDE 24 et de SUEZ. Il lui a été répondu qu'il n'était pas question de priver les entreprises de cet outil de travail ou alors il faudrait proposer autre chose comme bloquer les bouches incendie, mais cela paraît peu envisageable. Le président du SMDE 24, commission territoriale, a répondu à Mme ROHOF que la Commune de Montcaret refusant l'implantation de carrières sur son territoire, elle devra trouver par elle-même d'autres solutions. Elle propose d'évoquer à nouveau ce problème lors de la prochaine réunion du SMDE 24.

Madame POUGET : signale que l'affiche choisie pour la fête cantonale est celle de St Géraud des Corps. Elle rappelle que les inscriptions pour le repas sont à faire avant le 17 juillet prochain.

La prochaine réunion se fera à la salle des fêtes de Montcaret à 20 h 30. La Commune a déjà réalisé 1000 fleurs.

L'association TEDUA travaille sur le char. Le repas des bénévoles se fera le 20 juin à la salle des fêtes.

Une étude sur les ruisseaux est en cours par la CAB. Un conseiller de GEMAPI se tient à la disposition des administrés pour d'éventuels conseils.

Monsieur SOUMAGNAC : fait part d'une remarque concernant la location de la salle des fêtes. Un administré demande qu'une protection soit posée le long de la voie ferrée. Monsieur le Maire répond que cela sera fait quand la Commune sera propriétaire du terrain.

Monsieur RAIMBAULT : demande pourquoi les résidences secondaires n'ont pas été destinataires du dernier bulletin municipal. Il est répondu que celui a été distribué exceptionnellement par les services postaux et que ceux-ci ne distribuent pas le bulletin municipal dans les résidences secondaires ni dans les maisons avec pas de pub sur la boîte aux lettres.

Il informe aussi que M. FEUILLET a assisté par visio à une réunion avec un responsable juridique et administratif de l'agence culturelle et départementale pour évoquer l'avenir, la suite et le fonctionnement de l'atelier d'artistes.

Madame ROHOF : informe qu'une subvention de 300 € pour un voyage scolaire en 2018 a été versée au Collège de Vélignes. Ce voyage n'a pas été effectué et le gestionnaire du collège demande s'il doit restituer la somme à la Commune ou l'attribuer au chapitre actions et activités pédagogiques pour d'éventuelles sorties ou achats de manuels scolaires.

Le conseil décide de laisser cette subvention au collège.

Madame ROHOF fait le compte rendu de la réunion du SMDE 24 du 16 mai dernier où il a été abordé les points suivants :

-points sur les travaux du forage du Pinta. Trois opérations sont prévues :

- la construction du réseau de transfert entre le forage du Pinta et la station du Jourget,

- la réhabilitation de la section du Jourget avec la création d'un réservoir et la station de reprise.

-l'équipement du forage du Pinta et le renouvellement de l'unité de déferrisation sur le site du Jourget et

l'aménagement des abords des deux sites. Ces travaux s'effectueront en 2024 et 2025. Le coût des travaux est de 2 340 000 €

Le RPQS de l'année 2022 précise que toute les analyses faites sont conformes. Aucun branchement en plomb sur le réseau.

Le prix de l'eau pour 2023 : la part de la collectivité reste identique, la part du délégataire augmente de 3,96 %. Pour une consommation moyenne, le montant de la facture était de 339,84 € en 2022 et sera de 342,16 € en 2023.

Monsieur DIAHLO propriétaire actuel de l'usine d'embouteillage d'eau souhaite remettre en service cette usine. La totalité de la production de l'eau serait pour le continent africain. Le SMDE 24 se montre défavorable à ce projet.

Madame COMBESCOT : fait le compte rendu de la réunion sports et culture.

La CDC est porteur d'un projet intitulé « Terre de jeux 2024 » pour les Jeux Olympiques. Monsieur FERRAZ demande que les Communes de la CDC constituent une équipe de 11 personnes (séniors, jeunes, enfants, parents...) pour faire des épreuves sportives. Ces épreuves se dérouleront sur la Commune de St Antoine de Breuilh le dernier week-end d'août. Les activités sportives pourraient être du tennis, du foot, canoé.....

Monsieur RABOISSON : demande ou en est l'avancée des travaux à l'ancienne Poste, et demande pourquoi le montant des honoraires de l'architecte ne figure pas sur le bulletin municipal avec le montant des travaux.

Monsieur le Maire répond que les travaux avancent bien sur le gîte et que le montant total des travaux seront mis sur le site prochainement quand les travaux seront terminés

Madame POUGET : regrette que peu d'administrés s'intéressent à l'association des Amis de Montcaret qui manque de volontaires.

Monsieur le Maire informe l'assemblée que depuis quelques temps l'accès à la Fontaine des Fées est interdit (chaîne avec propriété privée). Il rappelle que la fontaine est privée (propriété privée), le lavoir est communal (sur une parcelle de la Commune) et l'accès se fait actuellement par un passage sur une propriété privée.

Autrefois l'accès a la parcelle communale se faisait par le talus (marches), ensuite une convention avait été faite avec le propriétaire pour que les personnes qui voulaient aller au lavoir passent par l'accès situé sur la parcelle.

Le conseil devra réfléchir prochainement à l'accès à ce lavoir.

L'ordre du jour étant épuisé, le Maire lève la séance à 22 h 00

Le Maire,

Jean-Thierry LANSADE	
----------------------	--

Les Conseillers Municipaux,

Jean-Luc FAVRETTO	absent	SOUMAGNAC Régis	
Josette LAGORCE		FEUILLET Claude	Absent
RAIMBAULT Patrick		EYMARD Françoise	
ROHOF Marie-Catherine		DONADIER Hélène	
POUGET Marie-Pierre		RAGOGNETTI Bertrand	
RABOISSON Jean-Luc		BAYLE Emmanuelle	absente
COMBESCOT Aurélie			